UTILISATION DES GARAGES A VELOS

Copropriété des Valmonts / Valloire

La copropriété des Valmonts décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vol du matériel entreposé dans les locaux à vélos.

Il est vivement conseillé aux utilisateurs de sécuriser leur vélo à l'aide d'un antivol personnel.

Les vélos à assistance électrique doivent impérativement être stockés dans les locaux sans leur batterie.
La recharge des batteries est strictement interdite dans les garages à vélos.

Les VTT doivent être nettoyés avant stockage dans les locaux

Le stockage des poussettes est toléré en mode plié.
Les 2 roues motorisés thermiques sont strictement interdits.

Par mesure de sécurité évidente la porte d'accès au local doit être fermée à clé lorsque vous quittez le local.

La copropriété des Valmonts vous souhaite de bonnes vacances





